

## Communiqué de presse

### Trajets de soins pour patients diabétiques de type 2 et insuffisants rénaux : en vigueur au 1er juin 2009

**Le Comité de l'assurance de l'INAMI, en réunion du 6 avril 2009, a validé le lancement du projet trajet de soins pour les patients diabétiques de type 2 et les insuffisants rénaux chroniques.**

*Qu'est ce qu'un trajet de soins ?*

Un trajet de soins organise la prise en charge et le suivi du patient avec une maladie chronique.

Le trajet de soins est destiné pour l'instant, sous certaines conditions, aux patients avec:

- une insuffisance rénale chronique
- un diabète sucré de type 2.

A l'avenir, il est possible que d'autres maladies chroniques entrent en ligne de compte pour les trajets de soins.

Le trajet de soins prévoit une collaboration entre 3 parties : le médecin généraliste, son patient et le médecin spécialiste. Le trajet de soins commence après la signature du « contrat trajet de soins » par ces 3 parties et dure 4 ans.

*Quels sont les avantages principaux d'un trajet de soins ?*

**Pour le patient :**

- la garantie d'une collaboration étroite entre le médecin généraliste et le spécialiste
- la garantie de la qualité des soins
- les consultations chez le généraliste et le spécialiste entièrement remboursées par la mutualité durant la durée du trajet de soins
- l'accès facilité, si nécessaire, au matériel, à l'éducation et aux consultations (par ex. diététique, podologie)
- l'information améliorée par rapport à la prise en charge de la maladie (mode de vie, médicaments, contrôles médicaux, ...).

**Pour les médecins**

- la possibilité de mieux suivre leurs patients et donc encore améliorer la qualité des soins
- pour chaque patient qui conclut un trajet de soins, le bénéfice d'un forfait annuel de 80 EUR.

*Quel budget y est consacré ?*

Un budget de près de 19 millions d'euros par an a été dégagé pour les deux trajets de soins.

*A combien évalue-t-on les bénéficiaires des trajets de soins ?*

Entre 72 000 et 75 000 patients souffrant de diabète de type 2 et quelque 6 000 à 7 000 insuffisants rénaux chroniques pourront bénéficier d'un trajet de soins

*Communication planifiée*

Dans le courant du mois de mai 2009, plusieurs actions de communication sont prévues pour préparer le démarrage du trajet de soins au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Ces actions sont le résultat d'une collaboration entre les organisations médicales, les mutualités et l'INAMI :

- un site web « trajets de soins » sera ouvert. Y seront disponibles des infos pour les dispensateurs et pour les patients
- les médecins généralistes et les spécialistes concernés recevront une farde d'info comprenant des explications, des fiches récapitulatives et des exemplaires de contrats trajets de soins
- les mutualités informeront leurs membres
- l'INAMI informera les infirmiers et les pharmaciens au sujet de l'adaptation des conventions avec les mutualités dans le cadre des trajets de soins
- l'INAMI informera également les autres partenaires, comme les éducateurs, les podologues, les diététiciens, ... sur leur rôle dans les trajets de soins.

Début juin 2009, l'INAMI enverra aussi un folder pour les patients aux dispensateurs de soins concernés.

Personnes de contact (INAMI) avec la presse :	
Fr : Geneviève Speltincx	NI : Ludwig Moens
Tél : 02/ 739 72 16	Tél : 02/ 739 72 12
Fax : 02/ 739 78 49	Fax : 02/ 739 78 49
E-mail : <a href="mailto:communication@inami.fgov.be">communication@inami.fgov.be</a>	E-mail : <a href="mailto:communication@riziv.fgov.be">communication@riziv.fgov.be</a>